



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Covid-19 : maintien de la phase jaune dans la région de Saint-Quentin

Pour publication immédiate

**Saint-Quentin (Nouveau-Brunswick), 25 mars 2021** – En raison des éclosions importantes des cas de la Covid-19 au cours des derniers jours, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'une partie de la zone 4, soit la Ville d'Edmundston et le Haut-Madawaska, passera en phase rouge à compter de 18 h aujourd'hui. Cependant, **la région de Grand-Sault, St-Léonard et Saint-Quentin demeure en phase jaune**. Les autorités de la santé publique ont spécifiquement demandé aux gens de ces régions de ne pas se rendre dans la zone affectée, et ce, afin d'éviter les risques de propagation pour notre région qui est épargnée. Les consignes de la phase jaune demeurent les mêmes pour la population et il est recommandé de consulter le site de la province à cette fin. **Le bureau municipal est ouvert au public avec accès limité et aux heures régulières, soit de 9 h à midi et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi, et de 9 h à midi, le vendredi.**

*«Fort heureusement, la région de Saint-Quentin a été exclue du confinement annoncé aujourd'hui dans notre zone. J'exhorte toutefois toute la population à respecter les consignes visant à ne pas se déplacer dans la partie de la zone 4 affectée afin d'éviter la propagation car nous ne voulons pas vivre ce genre de situation, en espérant que nos voisins pourront traverser cette période particulièrement précaire. La mise en œuvre du programme de vaccination va bon train et va nous permettre plus rapidement d'enrayer ce virus, ce qui constitue une bonne nouvelle pour l'ensemble des Néo-Brunswickois. L'annonce d'aujourd'hui nous démontre clairement que le virus et ses nouvelles variantes sont toujours présents et que nous devons maintenir nos efforts afin de minimiser les risques de contagion et la perte de vies humaines. Je réitère mes recommandations visant le respect des consignes d'ici à ce que toute la population soit vaccinée ! »* a commenté la Maire Nicole Somers.

La durée de la pandémie a une incidence majeure sur les personnes les plus vulnérables. Voici les coordonnées des services de soutien téléphonique disponibles :

**CHIMO**-ligne d'écoute (besoin de parler?) : **1-800-667-5005**

- **Jeunesse, j'écoute** : textez le mot **PARLEZ** au **686868** ou composez le **1-800-668-6868** pour jaser avec un bénévole

- **211 NB** : ressource gratuite, bilingue et confidentielle afin d'orienter les requêtes au sein des réseaux des services communautaires, sociaux, santé non cliniques et services gouvernementaux; **composez le 211**

- [www.gnb.ca/coronavirus](http://www.gnb.ca/coronavirus)

- **Télé-soins** : 8-1-1 \*Avant d'appeler, utilisez l'outil d'évaluation en ligne :

[https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies\\_transmissibles/content/maladies\\_respiratoires/coronavirus/expositionaucoronavirus.html#/app/symptom-checker/guides/399/what-to-do](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus/expositionaucoronavirus.html#/app/symptom-checker/guides/399/what-to-do)

- **Ligne d'info conformité** : **1-844-462-8387** ou [helpaide@gnb.ca](mailto:helpaide@gnb.ca). Pour toutes questions relatives à l'application de l'Ordonnance, plaintes, application des directives de Santé Publique, etc...

- **Ligne Info-Entreprises-ONB** : **1-833-799-7966** ou [nav@navnb.ca](mailto:nav@navnb.ca). (ordonnance relatives aux entreprises)

- **Travail Sécuritaire NB** : **1-800-999-9775** ou <https://www.travailsecuritairenb.ca/> Toutes questions relatives aux travailleurs, entreprises et application de la **Loi sur la Santé et la Sécurité au Travail du N.-B.**

- **Service NB** : **1-888-762-8600** ou <https://www2.snb.ca/>

- **Organisation des Mesures d'Urgence du N.-B.** : **1-800-561-4034.**

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/omu.html>

- **Énergie NB** : **1-800-663-6272.** <https://www.nbpower.com/Welcome.aspx?lang=fr>

Les mesures d'urgence locales ont été décrétées par le Conseil municipal le 18 mars 2020 en conformité avec son plan municipal d'urgence, et ce, suite aux mesures provinciales prises en raison de la présente période de pandémie.